

Bilan de réalisation du plan d'actions 2020 arrêté au 31/12/2020

I. Introduction

La création, le 23 juin 2020, d'un département ministériel dédié au secteur des mines vise à impulser un nouvel élan au développement du secteur minier à travers notamment les moyens plus importants afin de permettre la valorisation des ressources minérales dans une perspective de développement durable, l'élargissement de la base minérale du pays, la création de nouvelles richesses, l'accroissement de la production des ressources minérales insuffisamment exploitées et le développement d'une industrie minière de transformation.

Pour atteindre ces objectifs le Ministère des Mines s'appuie sur plusieurs d'actions prioritaires :

II. Organisation institutionnelle

Dans ce cadre, plusieurs décrets ont été promulgués :

1. Le décret exécutif n° 20-267 du 24 septembre 2020 fixant les attributions du ministre des mines ;
2. Le décret exécutif n° 20-268 du 24 septembre 2020 portant organisation de l'administration centrale du ministère des mines ;
3. Le décret exécutif n° 20-269 du 24 septembre 2000 fixant l'organisation et le fonctionnement de l'inspection générale du ministère des mines.

Le projet de budget 2021 du ministère des mines a été élaboré et transmis au Ministère des Finances.

Un appel à candidature a été lancé le 15/12/2020 pour sélectionner les cadres supérieurs du Ministère des Mines dans l'objectif de mise en place de son organisation.

III. Révision du cadre législatif et réglementaire

Afin de pallier à certaines contraintes entravant l'investissement minier et faciliter les procédures, il a été décidé d'amender la loi 14-05 du 24 février 2014 portant loi minière. Le projet de loi est en phase de finalisation et d'approbation.

Les amendements proposés dans l'avant-projet de loi portent notamment sur :

- la prise en charge des difficultés rencontrées du fait de l'application de la loi 14-05 et qui concernent particulièrement les aspects liés à la gestion des permis miniers,
- L'introduction de nouvelles dispositions visant à encourager l'investissement dans les activités de recherche et d'exploitation minières.

IV. Développement de l'Infrastructure Géologique de l'Algérie période (2021-2024)

Les objectifs arrêtés pour ce segment visent à enrichir et améliorer les données et les informations géologiques de base et réaliser la cartographie géologique complète de l'Algérie servant de base de données aux activités de recherches minières.

➤ **Les réalisations se résument comme suit :**

Pour la cartographie Géologique :

- Treize (13) cartes géologiques à 1.50.000 ;
- deux (02) cartes géologiques à 1/200.000 ;
- une (01) carte géologique à 1/500.000 ;
- trente (30) spatio-cartes ;
- un inventaire et de la cartographie des aléas géologiques de l'Algérie (Chlef, Oran, Boumerdes) ;
- une synthèse sur l'état des lieux et de la cartographie du littoral de l'Algérie (Jijel et Tipaza).

En géo-information:

L'enrichissement et l'actualisation des données de la Banque Nationale des Données Géologiques (BNDG) se fait en continu par :

- l'élaboration des bulletins thématiques ;
- l'enrichissement du fonds documentaire par l'acquisition d'ouvrages, échanges documentaires et des dons (BST : bibliothèque des Sciences de la Terre) et par la réception de rapports des opérateurs (dépôt légal)
- la publication d'une revue géo-scientifique : mémoire dédié au séminaire sur les sites géologiques remarquables en Algérie.

Pour les Ressources Minérales :

- Des synthèses sur les minéralisations en Algérie ont été élaborés pour : l'or (finalisé), les sables industriels (finalisé), les métaux rares, les terres rares, le plomb zinc, les sels, les bentonites ;
- Un bilan des ressources minérales des produits du régime mines a été élaboré;
- Réalisation des études géochimiques, minéralogiques et géophysiques pour la mise en évidence des ressources minérales.
- Mise en service du laboratoire d'analyses.

V. Programme de recherche minière à moyen terme (2021-2024)

Un programme pluriannuel de recherche minière a été élaboré pour la période 2021 à 2024 pour un montant de six (6) milliards DA pour la recherche : des métaux de base (Pb-Zn), du cuivre et métaux associés, du fer, de la baryte, du soufre natif, du charbon, des sels potassiques, de l'or et métaux associés, des éléments du groupe du platine (PGE) et des terres rares.

Pour l'année 2021, l'Agence nationale des activités minières (ANAM) a élaboré un programme comprenant vingt-six (26) projets pour un montant accordé de 1,8 milliard

DA pour la recherche de l'or, des minéraux industriels, du cuivre, du soufre, du cuivre, des pierres semi-précieuses du manganèse, du fer et du lithium.

L'ANAM a confié la réalisation de ces projets à l'ORGM à travers la convention signée entre les deux parties le 17/12/2020.

V.1.Promotion de gîtes et gisements miniers identifiés

Le Ministère des Mines a inscrit des opérations pour la promotion des activités minières pour la mise en valeur de gîtes et gisements miniers identifiés dans le cadre de l'inventaire minéral notamment pour l'or.

V.1.a. Exploitation artisanale de l'or



Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour augmenter la production de l'or, le Ministère des Mines a lancé une opération d'exploitation artisanale de l'or dans les wilayas de Tamanghasset et Illizi (Djanet), et ce à travers la valorisation du potentiel minier en or par des méthodes d'exploitation artisanale à petite échelle.

Ces activités seront exercées par des micro-entreprises sur la base d'un cahier des charges. L'or ramassé sera vendu au comptoir de l'or géré par l'ENOR, qui procédera à son traitement et sa récupération.

A ce titre, il a été réalisé :

- La publication de l'arrêté ministériel (JO n°52 du 02/09/2020) fixant le modèle du cahier des charges relatif aux conditions et aux modalités d'exploitation minière artisanale de l'or.
- Le recensement de 178 sites dans les wilayas de Tamanghasset, Illizi et Tindouf.

- Une délégation ministérielle conduite par le Ministre des Mines, Madame la Ministre de l'Environnement, Madame la Ministre de la formation et de l'Enseignement professionnels, Monsieur le Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la micro-entreprise et Monsieur le Conseiller du Président de la République chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger ont effectué un déplacement au mois d'**octobre 2020 pour donner le feu vert à cette opération**. En marge de cette visite, **des journées « portes ouvertes »** ont été organisées à Tamanghasset et Djanet pour permettre à la population de connaître les modalités et les conditions d'accès à cette activité.

Des opérations similaires seront lancés or l'exploitation artisanale de la baryte où vingt-quatre (24) sites de baryte ont été identifiés et délimités. sur neuf (09) Wilayas.

V. Adjudications

Une opération d'adjudication a été lancée au mois de mars 2020 et relancée au mois d'aout 2020, par l'ANAM pour l'octroi de 21 permis d'exploration pour les calcaires, les granites, les sables, le gypse, les tufs et les argiles à travers le territoire national (Adrar, Biskra, Tébessa, M'Sila, Ouargla, Illizi, Boumerdes, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Mila).

L'ouverture des plis des offres techniques s'est effectuée le 02 novembre 2020, et l'ouverture des offres financières prévue au 24 novembre 2020 a été reportée à une date ultérieure à cause de la pandémie sanitaire liée au **COVID 19**.

VI. Développement de l'industrie minière nationale

VI.1. *Projet Phosphate Intégré PPI*



Ce projet vise à développer une industrie de transformation des phosphates de Bled El-Hedba (Tébessa) pour la production des engrais dans les régions de l'Est du pays.

Le projet est actuellement en phase de recherche d'un partenaire technologique potentiel. L'appel à manifestation d'intérêt sera lancé en 2021.

VI.2. Projet de Développement du gisement de fer de Gara Djebilet (Tindouf)



Gisement de fer de Gara Djebilet (Tindouf)

Situé à 160 km au sud-est de la ville de Tindouf, identifié et étudié depuis plus de cinquante ans, les gisements de minerai de fer de Gara-Djebilet, d'une teneur en fer appréciable (plus de 50%), sont d'exploitation facile (à ciel ouvert), avec des ressources estimées à plus de 3 milliards de tonnes. Cependant, le minerai est pénalisé par sa structure oolithique complexe et une teneur élevée en Phosphore, élément nuisible dans la fabrication de l'acier.

Pour mémoire, les gisements de Gara Djebilet sont constitués de trois sites : Gara Ouest, Gara Centre et Gara, soit un total de Est 40 000 hectares. Ces gisements se prolongent au lieu-dit Abdelaziz Mecheri, 200 km à l'Est de Gara-Djebilet.

La société FERAAL a été créée en 2014 pour réaliser toutes les études nécessaires pour prouver la faisabilité économique du projet et mettre au point une solution industrielle compétitive pour l'amélioration du minerai de Gara Djebilet.

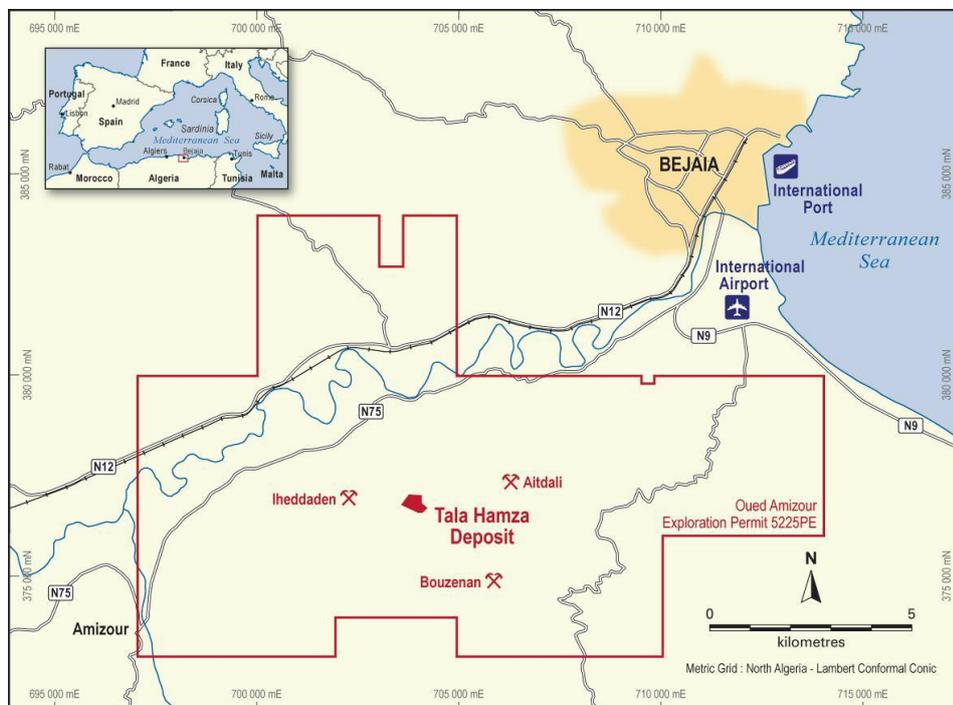
La société FERAAL et ses futurs partenaires, devront relever ce défi pour la valorisation et l'exploitation des gisements de Gara Djebilet.

Les derniers essais pilotes et pilotes industriels réalisés menés sur le minerai de fer de Gara Djebilet par une entreprise chinoise avec des centres de recherche et universités chinoises, ont permis d'obtenir deux produits :

- **Un concentré à basse teneur en phosphore utilisable dans une chaîne de pelletisation en boulettes,**
- **Une poudre de fer pré-réduit "PDRI" (Powder Direct Reduced Iron), conditionnée sous forme de briquettes, utilisable comme substitut ou complément à la ferraille.**

La société FERAAL Spa procède actuellement à la recherche de partenaires (publics, privés, nationaux et/ou étrangers...). L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est prévu d'être lancé en 2021.

VI.3. Projet de développement et d'exploitation du gisement de zinc-plomb d'Oued amizour (Béjaia)



Situation du gisement de zinc-plomb d'Oued Amizour (Béjaia)

Le gisement de Tala Hamza est situé à l'intérieur du projet de zinc d'Oued Amizour, lui-même situé sur la côte nord de l'Algérie, à environ 10 km au sud-ouest de la ville portuaire de Béjaia (Figure 1.1) et à environ 270 km à l'est de la capitale, Alger. Le projet est situé dans les limites du permis d'exploration No 5225PE.

Il a été créé en février 2006 la société mixte Western Méditerranéen Zinc SPA (WMZ), pour la mise en valeur du gisement de zinc-plomb d'Oued Amizour (Béjaia) entre deux entreprises publiques algériennes (ENOF et ORGM) et une entreprise australienne (TERRAMIN : 65%, ENOF : 32,5%, ORGM : 2,5%).

Les études techniques relatives à l'exploitation, le traitement et à la gestion de l'environnement ont été validés.

L'étude économique et financière est en cours d'analyse pour validation.

Un plan d'action pour permettre l'acceptabilité sociale du projet par la communauté de Bejaïa est en cours d'élaboration.

VII. Apport en expertise et formation

VII.1. Signature de conventions avec les Universités algériennes :

Une convention de coopération a été signée le 26 novembre 2020 entre le Ministère des Mines et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique suivi de quatre accords-cadres, entre :

- La société Feraal (Société Nationale du fer et de l'acier) chargée de réaliser les études nécessaires au développement du projet de développement du gisement de fer de Gara Djebilet (Tindouf) et l'Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed Boudiaf (USTOMB),
- La société Feraal et le Centre Universitaire de Tindouf Ali KAFI (CUT-AK) pour le projet de développement du gisement de fer de Gara Djebilet (Tindouf),
- La société ENOF (Entreprise Nationale des Produits Miniers non Ferreux et des Substances Utiles) et l'Université Abderahmane MIRA de Béjaïa (UAMB) pour le projet de développement du gisement de zinc-plomb d'Oued Amizour,
- La société Somiphos (Société des Mines de Phosphates) et l'ENSMM (Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie) d'Annaba pour le projet de développement de la transformation des phosphates de Djebel Onk (Tébessa).

VII.2. Programme de formation pour l'exploitation artisanale de l'or

Aussi dans le cadre du lancement du projet d'exploitation artisanale de l'or dans les wilayas du Sud du pays, un programme de formation a été préparé conjointement avec le Ministère de la Formation et l'Enseignement Professionnels, le Ministère délégué de la micro-entreprise et le Ministère de l'Environnement et sera lancé au profit des jeunes exploitants artisans dans tous les segments de cette nouvelle entreprise depuis la création de la micro-entreprise jusqu'à la réhabilitation du site.